



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Hubertine-Auclert-et-le-droit-de>

Hubertine Auclert et le droit de vote des femmes.

- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : mardi 11 novembre 2014

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Rencontrée au cours d'une lecture, qui est donc cette femme ?

Pour la réunion du 5.11.2014, par A.P. à partir des travaux des Amis et Passionnés du Père Lachaise, des biographies de La Toupie et des itinéraires de citoyenneté/Congrès socialistes de Marseille

Hubertine Auclert est née le 10 avril 1848 dans l'Allier.

Elle est issue d'une famille aisée dont la fortune date de la Révolution française.

Son père, foncièrement républicain meurt quand elle a 13 ans en 1861.

Sa mère l'envoie alors en pension dans un couvent pour étudier.

Elle souhaite alors devenir religieuse dans la confrérie de St Vincent de Paul.

Mais elle quitte le couvent en 1864 et va vivre chez son oncle où elle retrouve sa mère. Il existe une grande complicité entre la mère et la fille. Malheureusement en 1866 sa mère décède ce qui la renvoie au couvent à la demande de son frère.

En 1869 elle quitte définitivement le couvent, récupère sa part d'héritage et s'installe à Paris.



Sa conviction est désormais faite, **elle veut éveiller chez les femmes l'aspiration aux droits politiques**. Comme beaucoup de féministes de l'époque, elle est farouchement anticléricale .

A la chute de l'empereur Napoléon III et avec l'avènement de la Troisième république, la porte est ouverte à une forme d'activisme de la part des femmes qui commencent à exiger des changements au Code Napoléon : l'éducation et l'indépendance économique pour les femmes ainsi que le droit au divorce.

Pionnière et radicale

Pour remettre en cause la hiérarchie entre les sexes, il faut que les femmes participent à la décision politique, qu'elles prennent part à l'élaboration et aux votes des lois, clé de voûte de tous les autres droits.

« De même que les hommes qui en ont le goût peuvent envahir la cuisine, les femmes qui y sont instinctivement poussées doivent pouvoir s'occuper de politique »

En 1876, elle fonde le premier mouvement suffragiste : le droit des femmes.

Soucieuse de mettre ses contemporains face à leurs contradictions, elle interpelle les socialistes en ces termes :

« Si vous prolétaires, vous voulez aussi conserver des privilèges, les privilèges de sexe, je vous le demande, quelle autorité avez-vous pour protester contre les privilèges de classes ? Que pouvez-vous reprocher aux gouvernements qui vous dominent, qui vous exploitent, si vous êtes partisans de laisser subsister dans l'espèce humaine des

catégories de supérieurs et d'inférieurs ? » (Congrès socialistes ouvrier de Marseille) 1879

Citoyenne - législatrice - avocate et activiste

Hubertine Auclert dénonce le fait qu'on exclue les femmes quand il s'agit de voter mais pas quand il faut payer des impôts. C'est en jouant sur cette incohérence qu'elle demandera son inscription sur les listes électorales et refusera de payer ses impôts.

Elle devient une ardente partisane de la féminisation des noms de métier et de fonction. L'usage systématique des termes masculins et féminins constitue, pour elle, un moyen efficace de promouvoir l'égalité des femmes.

En 1881, elle crée '**La Citoyenne**', journal hebdomadaire puis mensuel qui revendique le droit de vote féminin, ainsi que l'association '**Le suffrage des femmes**'. Elle attribue au droit de vote le pouvoir de transformer la condition des femmes et la vie sociale tout entière.

Toute l'infériorisation des femmes serait effacée, toutes les fonctions et carrières leur deviendraient accessibles, les relations familiales en seraient transformées...



Elle possède un grand sens de la mise en scène et de la mise en paroles des provocations et inaugure un mode d'action spectaculaire. Lettres, articles mais aussi pétitions. Refus de recensement : (pourquoi compterait-on celles qui ne comptent pas !).

"Les personnes 'omises sur la liste électorale doivent se faire inscrire", dit le Journal Officiel, donc, elle se présente !

Elle prend la parole dans les congrès ouvriers et socialistes ou féministes, interventions dans les mairies à l'occasion de mariages (elle perturbe la lecture des articles du Code civil qui consacrent la sujétion féminine...), agression d'urnes...La presse est toujours informée.

Ses prises de parole qui commencent avec le Congrès de Marseille en 1879 ne sont pas toujours acceptées par les organisateurs.

Son intransigeance parfois agressive amène beaucoup de ruptures : avec Louise Michel, Vallès, Séverine, Guesde, Jaurès...

Sans cesse marginalisée, elle est au total très solitaire.

En 1884, le gouvernement légalise finalement le divorce, cette loi, réclamée par beaucoup reçoit entre autre le soutien d'Alexandre Dumas fils, féministe avant l'heure. H. Auclert mène campagne aussi pour le contrat de mariage avec séparation des biens et le partage des salaires

Elle se marie en 1887. Hubertine et son mari se déplacent en Algérie en 1888. Ils restent absents pendant quatre années. A son retour elle continue son militantisme en faveur des femmes.



Hubertine Auclert et le droit de vote des femmes.

Au début du 20ème siècle, un groupe d'activistes convaincues dont elle fait partie, finit par attirer l'attention. Grâce à ses nombreuses pétitions, les vendeuses et les ouvrières obtiennent le droit de s'asseoir dans les grands magasins et les ateliers.

En 1907, les femmes deviennent électrices, puis éligibles au Conseil des Prud'hommes. Cette année-là, les femmes mariées obtiennent le contrôle de leur propre salaire, mais le mouvement continue pour l'égalité totale. En 1910, elle se présente illégalement aux élections législatives.

Dans ses écrits, elle considère que les principes de la République sont bafoués :

- ▶ 14 juillet, fête de la masculinité.
- ▶ le Code Napoléon régit la famille de façon anarchique...
- ▶ trop de mansuétude des tribunaux pour les crimes passionnels - les verdicts sont des appels au meurtres.
- ▶ les femmes sont davantage condamnées pour adultère que les hommes.

Pour Auclert, le régime républicain n'est en fait qu'une monarchie à étiquette républicaine.

Elle voit ses arguments repris, ses idées se répandre sans en tirer une réputation meilleure ni une vie plus entourée.

A sa mort, en 1914, la cause à laquelle elle avait consacré sa vie est entrée dans le débat public.



La conclusion de son discours au Congrès ouvrier socialiste de Marseille (1879)

" O ! Prolétaires, si vous voulez être libres, cessez d'être injustes. Avec la science moderne, avec la conscience qui, elle, n'a pas de préjugés, dites : Egalité entre tous les hommes. Egalité entre les hommes et les femmes. Ascension de toute la race humaine, unie dans la justice, vers un avenir meilleur."

L'égalité de droit, principe laïque pour une humanité plus accomplie.

Son discours en entier : <http://www.alternativelibertaire.org/?Discours-d-Hubertine-Auclert>

